

Nombre de conseillers

- en exercice : 34

- présents : 28

- absents : 5

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 4

- votants :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 06/11/2023

Accusé de réception en préfecture
061-200068435-20231113-177-2023-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 novembre à 18h00, le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Octave Mirbeau de Rémalard en Perche, sous la présidence de Thierry LIGER.

Présents : Titulaires B. LUYPAERT, S. MAY, A. SABRAS, D. CHEVEE, N. SLATER, M. LEMONNIER, T. LIGER, G. RIGOT, O. BOULAY, P. GOUAULT, P. PECCHIOLI, M. BIFFARD, A. VAIL M. CARRE, JM. CHANDEBOIS, I. CHARRON, P. RODHAIN, MC. SALIN, N. BERTU, C. FETIVEAU, G. CHEVALIER, C. RADENAC, C. SENECHAL, D. COUTANT, JM. OLIVIER, B. GOUPY, C. GUERIN, JM. BOUVIER, Suppléants, F. BELLANGER, J. CALBRIS,

Absents excusés : Titulaires, C. BACLE, P. BOUVIER, P. RIVIERE, MA. DE CAFFARELLI, Suppléants,
Absents : Titulaires, S. BONE,

C. BACLE étant absente donne tout pouvoir à M. LEMONNIER.

P. LENAERTS étant absent donne tout pouvoir P. PECCHIOLI.

P. BOUVIER étant absent est suppléé par F. BELLANGER.

P. RIVIERE étant absent donne tout pouvoir à D. CHEVEE.

MA. DE CAFFARELLI étant absente donne tout pouvoir à N. BERTU.

Monsieur Jean Michel BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SPANC – Tarifs des redevances

Le conseil,

Par délibération du 13 novembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la modification du règlement de service pour les installations d'Assainissement Non Collectif.

Ce règlement prévoit dans son article 25 des redevances applicables pour divers contrôles d'installations d'Assainissement Non Collectif.

DÉCIDE

1°) D'approuver les montants de redevance suivants :

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de communes Cœur du Perche

Intitulé de contrôle	Tarif installation < ou = 20	Tarif installation > 20 EH	Tarif 1 installation pour plusieurs habitations (prix / habitation)	Tarif plusieurs installations pour 1 propriété (prix / installation)
<u>Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter</u>				
a1 - redevance de vérification préalable de la conception du projet	60 €	100 €	40 €	40 €
a2 - redevance de vérification de l'exécution des travaux	100 €	140 €	80 €	80 €
a3 - redevance de vérification préalable de la conception suite à une modification du projet	30 €	50 €	20 €	20 €
a4 - redevance étude de l'adéquation réglementaire et technique d'une vérification préalable à la conception datant de plus de 3 ans	20 €	30 €	10 €	20 €
<u>Contrôle des installations existantes</u>				
b1 - redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien	100 €	140 €	80 €	80 €
b2 - redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	120 €	160 €	90 €	90 €
b3 - contrôle administratif annuel des installations > 20 EH	--	40 €	--	--
<u>Contre-visite</u>				
c- Visite supplémentaire suite à un contrôle infructueux ou des demandes d'informations complémentaires afin que le SPANC puisse modifier son avis	60 €	60 €	40 €	40 €
<u>Déplacement sans intervention :</u>				
d - La redevance de déplacement sans intervention, facturée dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile, correspond au remboursement des frais de déplacement	30 €	30 €	30 €	30 €

Accusé de réception en préfecture
061-200068435-20231113-177-2023-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception en préfecture : 17/11/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
Thierry LIGER

